

COMMUNE
DE
CHAMPS-SUR-MARNE



PLAN LOCAL D'URBANISME

5.4.1 Notice Déchets

Révision du POS valant
élaboration du PLU :
Projet approuvé le
27/02/2017

MAIRIE DE CHAMPS-SUR-MARNE

B.P. 1 Champs-sur-Marne
77427 Marne-la-Vallée Cedex 2

Téléphone : 01 64 73 48 48

Fax : 01.64.73.48.12

<http://www.ville-champssurmarne.fr/>

VISA

| | | |
|------|--------------------------------|---|
| 1. | SITUATION ADMINISTRATIVE | 3 |
| 2. | COLLECTES | 3 |
| 3. | TRAITEMENTS | 4 |
| 3.1. | Déchets résiduels..... | 4 |
| 3.2. | Collecte sélective | 4 |
| 3.3. | Encombrants..... | 4 |
| 3.4. | Déchetteries | 4 |

1. SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune de CHAMPS SUR MARNE fait partie du Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des RESIDUS MÉNAGERS (SIETREM) qui regroupe, au 1^{er} janvier 2015, 31 communes, soit 294 509 habitants.

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le SIETREM a été signataire, en 2009, d'un accord cadre avec l'ADEME pour le financement d'un programme local de prévention des déchets visant à réduire de 7 % la production de déchets, objectif atteint à la fin de l'année 2014.

2. COLLECTES

Pour la commune de CHAMPS SUR MARNE, le syndicat assure, au 1^{er} janvier 2015 :

- la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles à raison de 3 fois par semaine,
- la collecte sélective (emballages ménagers et journaux magazines, verre) en porte à porte à raison d'une fois par semaine,
- la collecte des encombrants en porte à porte à raison de deux fois par mois,
- la conteneurisation des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif comprenant un bac à couvercle jaune destiné à collecter les emballages ménagers, journaux-magazines et un bac à couvercle vert destiné à collecter les bouteilles, pots et bocaux.

De plus, les habitants de CHAMPS SUR MARNE peuvent accéder gratuitement aux 5 déchetteries actuellement en service et notamment celle de Noisiel.

Les modalités de fonctionnement de ces services sont régies par les règlements adoptés en comité syndical, documents téléchargeables sur le site internet du SIETREM (www.sietrem.fr).

Un mail, un numéro vert et un site internet sont à la disposition des habitants :



3. TRAITEMENTS

3.1. Déchets résiduels

Au 1^{er} janvier 2015, les déchets ménagers résiduels sont acheminés par la société Derichebourg Poly Urbaine à l'usine d'incinération du SIETREM, à Saint Thibault des Vignes, exploitée par la société SITA, dans le cadre d'une délégation de service public.

D' une capacité annuelle de traitement de 140 000 tonnes, l'usine bénéficie des dispositifs d'épuration des fumées conformes aux normes européennes en vigueur.

La récupération de l'énergie produite par la combustion des déchets est effectuée par un turbo-alternateur qui produit annuellement 70 000 MWh électriques (soit les besoins énergétiques ménagers d'une ville de 38 000 logements).

Pour 2013, le **ratio moyen de production de déchets ménagers** des habitants du SIETREM est de **305 Kgs/an/Habitants**.

3.2. Collecte sélective

Au 1^{er} janvier 2015, les déchets triés sont acheminés au centre de tri de Chelles, exploité par la société GENERIS, en vue de leur tri et de leur conditionnement pour l'envoi vers les différentes filières de valorisation.

Pour 2013, le **ratio moyen de production de déchets triés** des habitants du SIETREM est de **32.64 Kgs/an/Habitants pour les emballages ménagers** et les journaux magazines et de **20.41 Kgs/an/Habitants pour le verre**.

3.3. Encombrants

Au 1^{er} janvier 2015, les encombrants sont valorisés sur le site de la société R.E.P à Claye Souilly (**ratio moyen de production de 23.74 Kgs/an/Habitants du SIETREM en 2013**).

3.4. Déchetteries

Suivant leur nature, les déchets sont acheminés vers les différentes filières de valorisation.

Pour 2013, le **ratio global moyen de production de déchets** des habitants du SIETREM est de **491 Kgs/an/Habitants**.